

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390002: navigation par poussage et en continu

En vigueur au 01/04/2010 (Dernière actualisation de la page 28/04/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. : Bateaux pousseurs de 300 cv effectifs et plus

Fonction	
Capitaine	2517.98
Premier timonier	2313.15
Deuxième timonier	2195.15
Matelot-motoriste	2160.34
Matelot	2070.10
Batelier de barge	2174.27
Aide-batelier de barge de plus de 18 ans	2052.77
Aide-batelier de barge jusqu'à 18 ans révolus et ayant plus d'un an de service	1799.37
Aide-batelier de barge jusqu'à 18 ans révolus et ayant moins d'un an de service	1629.27

2. : Bateaux pousseurs de moins de 300 cv effectifs

Fonction	
Capitaine	2299.28
Premier timonier	2115.27
Deuxième timonier	2007.62
Matelot-motoriste	1983.32
Matelot	1903.48

3. : Revenu minimum mensuel moyen garanti

Age	
21 ans et plus	1542.44